

Initiatives ministérielles

indépendants. Au Canada, le taux d'acceptation de ceux qui se disent réfugiés est jusqu'à 50 fois plus élevé que dans les autres pays accueillant des réfugiés et il coûte plus d'un milliard de dollars par année aux contribuables canadiens. Ces priorités n'ont pas permis d'accorder l'attention et les ressources nécessaires à l'application des dispositions concernant l'immigration.

J'ai dit à la Chambre qu'il y a plus de 25 000 mandats d'expulsion en suspens à Toronto. Il n'y a qu'un groupe de 30 personnes pour réunir les individus visés et les escorter à l'extérieur de notre pays. Pour appliquer les dispositions touchant l'immigration, on dispose donc de bien peu d'outils, de pratiquement aucun moyen de protection et d'un groupe de fonctionnaires qui est le plus démoralisé parmi tous ceux qu'il m'a été donné de rencontrer.

De toute évidence, même si le projet de loi C-44 permet d'allonger un peu la liste des personnes visées par une ordonnance d'expulsion, cela ne signifie pas qu'il y en aura davantage qui quitteront effectivement le Canada. Même de dangereux criminels pourront encore en appeler indéfiniment des mesures d'expulsion dont ils font l'objet devant les tribunaux et la CISR, cela aux frais des contribuables et probablement avec un certain succès.

Il y a quelques semaines, quelqu'un soupçonné d'avoir été un criminel de guerre au Rwanda a été appréhendé à Montréal après avoir réussi à franchir avec succès les étapes du processus de sélection quasi inexistant pour obtenir le statut de résident permanent au Canada. Cette personne est accusée d'avoir contribué à alimenter la haine raciale qui a fait des centaines de milliers de victimes et qui a entraîné une purge ethnique jamais vue depuis la Seconde Guerre mondiale. A-t-elle été expulsée? Non. Est-elle détenue? Non. Est-elle incarcérée? Non, elle circule encore dans les rues, libérée par un arbitre, moyennant une caution de 5 000 \$.

Si le projet de loi C-44 avait déjà été adopté à ce moment-là, aurait-il empêché pareil scandale? Non, il n'aurait rien empêché. Il ne règle absolument pas ce genre de problème.

Pendant l'intersession, un criminel étranger du nom d'Inthevong, qui a été reconnu coupable de voies de fait, de divers crimes mineurs et d'avoir été complice dans un meurtre, devait être expulsé. Il a comparu devant une personne nommée par le ministre à la CISR et a été remis en liberté.

À l'instar de la plupart des Canadiens, je ne suis pas surpris de la stupidité de la CISR. Mais le ministre de l'Immigration, le représentant de la population dans cette affaire, a dépassé les bornes en choisissant de ne pas intervenir même s'il le pouvait. En effet, le ministre a dit ouvertement qu'il n'interviendrait pas dans ce cas pour annuler la décision de la CISR. Je trouve cela inexcusable.

L'adoption du projet de loi C-44 aurait-elle empêché la libération d'Inthevong? Non. Mais le ministre aurait pu le faire. Le problème, ce n'est pas l'absence de lois. La Loi sur l'immigration donne déjà au ministre de l'Immigration une gamme de pouvoirs unique et étendue. Mais tous les pouvoirs du monde ne donneront rien si le ministre n'a pas le courage de les utiliser.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. J'invite les députés à faire preuve d'un peu plus de prudence dans le choix des mots qu'ils utilisent au sujet de questions délicates et controversées, mais qui n'en sont pas moins très importantes pour le pays.

La parole est au député de Calgary-Nord-Est.

• (1320)

M. Hanger: Monsieur le Président, un projet de loi comme le projet de loi C-44 peut avoir pour effet de donner une échappatoire, une excuse au ministre et au gouvernement. Les Canadiens ont demandé au ministre pourquoi il ne faisait rien et il pourra leur répondre cyniquement qu'il fait effectivement quelque chose, si le projet de loi C-44 est adopté.

Le projet de loi C-44 est une excuse, une échappatoire, un mauvais substitut. Le ministre n'a pas le courage de faire ce qu'il doit faire.

Le raisonnement à la base du projet de loi C-44 est contradictoire. Selon le ministre, l'adoption de ce projet de loi permettra de régler le problème des criminels qui abusent du système d'immigration. Il est d'avis que le projet de loi rendra plus facile l'expulsion. Cependant, il y a quelques mois à peine, le ministre a annoncé la création d'une équipe spéciale formée d'agents de l'Immigration et de la GRC et qui sera chargée de rechercher des centaines, sinon des milliers de criminels dangereux qui sont au Canada illégalement.

Le ministre est remarquablement silencieux sur le succès de cette équipe. Il n'est pas intervenu à la Chambre pour vanter les mérites de cette initiative qui, comme je l'ai dit dès le départ, ne peut aboutir qu'à un échec.

Elle ne donne pas les résultats escomptés. Pourquoi? Parce que cette équipe doit résoudre les problèmes qui se sont accumulés pendant plus de vingt ans. Elle essaie de faire sortir les indésirables par la porte d'en arrière, alors que la porte d'en avant reste grande ouverte et que pratiquement tout le monde peut entrer au Canada. En outre, cet échec s'explique du fait que, une fois dans ce merveilleux pays que nous appelons le Canada, les indésirables profitent de tous les recours qu'offrent les tribunaux et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, ce qui en fait des gens pratiquement intouchables qui peuvent échapper à la politique et aux règlements que le gouvernement précédent a adoptés et que le gouvernement actuel a maintenus.

C'est le noeud de la question. C'est pourquoi le Parti réformiste s'oppose à ce projet de loi. Ce n'est pas pour contrarier le gouvernement ni pour éviter qu'une initiative du ministre ne soit adoptée que nous le faisons. Si nous agissons ainsi, c'est parce qu'il y a déjà suffisamment de projets de loi. La législation est plus que suffisante. Il existe déjà toute une série de lois qui ont été conçues officiellement pour protéger les Canadiens et s'assurer que le système d'immigration fonctionne pour les Canadiens et les immigrants, mais elles ne donnent pas les résultats voulus.

La Chambre a adopté tout un éventail de lois, mais leur seul résultat, c'est que ceux qui ont de mauvaises intentions et de bons conseillers juridiques se moquent du Canada et nous sommes la risée du monde entier. Chaque fois que l'une de ces nouvelles lois sur l'immigration a été adoptée, le ministre